RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

Présents (8) : Pierre BELBEZE, Bernard FERRARI, Nicole GAZAIX, Elisabeth GIACHETTO (maire), Jean-Jacques GIACHETTO, Leanne PITCHFORD, Nathalie PRUNIER (deuxième adjointe), Gérard VERDOT (premier adjoint).

Absents (7) : Jeanluc BACQUET, Gérard BOUDON, Jean Paul CARDALIAGUET, Isabelle ESCUDER, Stéphanie GIRARD, David MUSE, Michel PORTOLAN.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 8 Absents : 7

Absents ayant donné pouvoir **:**

M. Gérard BOUDON	a donné pouvoir à	Mme Elisabeth GIACHETTO
M. Jean-Paul CARDALIAGUET	a donné pouvoir à	M. Jean-Jacques GIACHETTO
Mme Isabelle ESCUDER	a donné pouvoir à	Mme Nicole GAZAIX
Mme Stéphanie GIRARD	a donné pouvoir à	Mme Nathalie PRUNIER

Ouverture de la séance à 20h38.

Gérard VERDOT est désigné secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 Juin 2021

La rédaction du compte-rendu n'appelle aucune remarque de la part des conseillers municipaux.

Vote : ***Pour : 12*** ***Abstention : 0*** ***Contre : 0***

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 Juin 2021 est adopté.

2/ <u>AUGMENTATION DU TARIF CANTINE AU 1ER SEPTEMBRE 2021.</u>

Madame le Maire précise au Conseil Municipal que le Comité de pilotage du service commun de restauration du Sicoval a annoncé en fin d'année 2020, une augmentation du prix de la restauration scolaire.

Les contraintes imposées par la loi EGAlim au 1er janvier 2025 et une augmentation des produits à valeur ajoutée dans la composition des repas va entraîner une augmentation des coûts d'achats des produits alimentaires évaluée à 0,30 €/repas pour le service commun de restauration.
Cette loi prévoit notamment, 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques, la diversification des sources de protéines (une fois par semaine un menu dit "végétarien", une substitution des plastiques (barquettes de chauffe, coupelles, ustensiles...), la lutte contre le gaspillage alimentaires et dons et enfin un programme "Fruits et lait dans les écoles".

Nous avons décidé d'augmenter le tarif des repas de 0,15 € dès janvier 2021. Nous devons donc réitérer cette augmentation afin d'anticiper l'augmentation prévue par le service de restauration du Sicoval.
De plus, afin d'harmoniser les tarifs appliqués par le RPI Aureville-Clermont, nous proposons de répercuter le cout de gestion, comme vient de le faire la commune d'Aureville, en appliquant la même augmentation de 0,15 € par repas.

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

Madame le Maire propose les tarifs ci-dessous à partir du 1er septembre 2021 :

RPI : Tarif repas Ecole Primaire (classes GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2) : 3,94 €
SIEMCA : Tarif repas Ecole maternelle : 3,69 €
Tarif repas **Adulte** : 5,52 €

La mairie a mis en place depuis plusieurs années un tarif dégressif suivant les préconisations de la CAF. Les familles pouvant en bénéficier devront transmettre un dossier de demande auprès de la mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette augmentation à compter du 1er septembre 2021 :
- le repas de la cantine scolaire (école maternelle) sera facturé aux parents 3,69 € par repas.
- le repas de la cantine scolaire (école primaire) sera facturé aux parents 3,94 € par repas.
- le repas de la cantine scolaire (adultes) sera facturé 5,52 €.

Vote : ***Pour : 11*** ***Abstention : 1*** ***Contre : 0*** La délibération est adoptée.

Michel PORTOLAN arrive à 20h55.

Présents (9) : Pierre BELBEZE, Bernard FERRARI, Nicole GAZAIX, Elisabeth GIACHETTO (maire), Jean-Jacques GIACHETTO, Leanne PITCHFORD, Michel PORTOLAN, Nathalie PRUNIER (deuxième adjointe), Gérard VERDOT (premier adjoint).

Absents (6) : Jeanluc BACQUET, Gérard BOUDON, Jean Paul CARDALIAGUET, Isabelle ESCUDER, Stéphanie GIRARD, David MUSE.

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Absents : 7

3/ MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint d'animation territorial, 1er échelon à temps non complet à 20 heures hebdomadaires afin d'assurer le temps de garderie qui a été augmenté. En effet, afin d'harmoniser les horaires de la garderie du soir à l'horaire de l'école d'Aureville, celle de Clermont-le-Fort terminera à 19 h à compter du 2 septembre 2021.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

DECIDE :
Article 1er : de porter, à compter du 1er septembre de 19 heures à 20 heures la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'Adjoint d'animation territorial, 1er échelon.

PRECISE :
- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Madame la Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Vote : ***Pour : 13*** ***Abstention : 0*** ***Contre : 0*** La délibération est adoptée.

4/ AUTORISATION AU MAIRE – SIGNATURE DE LA CONVENTION « POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES »

Madame le Maire expose que, suite à l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, il convient de signer une convention avec l'Académie de Toulouse.

Madame le Maire rappelle que la commune de Clermont-le-Fort, avec l'aval de l'équipe enseignante de l'école primaire a déposé en Mars 2020 un dossier de candidature qui a été accepté.

Ce projet d'école numérique consiste en une aide financière afin d'acquérir des outils permettant le développement du numérique à l'école.

Il convient au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE Madame le maire ou son représentant à signer la convention « pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Vote : ***Pour : 13*** ***Abstention : 0*** ***Contre : 0*** La délibération est adoptée.

5/ ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la salle polyvalente n'a pas été louée du temps de la crise sanitaire. Il n'y a donc eu aucune rentrée d'argent malgré des frais fixes. Il convient donc d'augmenter les tarifs de location suivant la grille tarifaire ci-contre :

Ensuite Madame le Maire propose de modifier le règlement intérieur de l'utilisation de la salle polyvalente et donne lecture de ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

Tarifs 2021 - Location Salle des Fêtes de Clermont-le-Fort	En semaine			VSD* et jour férié	
Capacité 150 personnes	1 jour	2 à 3 jours	4 à 5 jours	1 jour avec soirée**	2 jours en week-end***
Habitant CLF	60 €	80 €	100 €	180 €	210 €
Association et club à but non lucratif domiciliée à CLF					
Adhérents et/ou public entrée libre.	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Adhérents seulement ou public entrée payante .	40 €	50 €	60 €	50 €	60 €
Associations et club à but non lucratif extérieures à CLF					
Adhérents et/ou public entrée libre.	60 €	80 €	100 €	90 €	110 €
Adhérents seulement ou public entrée payante .	80 €	100 €	120 €	110 €	130 €
Autres (Sociétés privées, Ets publics, assos ou clubs à but lucratif, professionnels…)					
Réunion/manifestation/séance de travail entrée libre .	180 €	240 €	300 €	230 €	280 €
Réunion/manifestation/séance de travail privé ou participation payante .	220 €	280 €	340 €	280 €	330 €

En cas de fausse déclaration le tarif appliqué sera celui le plus élevé.

*VSD : du vendredi soir au dimanche soir
**La réservation d'une soirée s'entend de 10h00 le jour même à 10h00 le lendemain.
Ex du samedi 10h00 au dimanche 10h00, les clés seront rendues à la mairie à 10h le dimanche.
***La réservation de 2 jours en WE s'entend de 10h00 le premier jour jusqu'au soir du deuxième jour.
Ex : du samedi 10h00 au dimanche soir, les clés seront rendues à la mairie avant le lundi matin 9h00.

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021

D'augmenter de 20 € la location de la salle des fêtes pour une location à la journée et de 30 € pour une location de 2 jours le weekend. La nouvelle grille tarifaire pour la location de la salle Polyvalente s'applique à compter du 1er septembre 2021

De ne pas valider les modifications du règlement intérieur de location de la salle polyvalente.

Vote : ***Pour : 13*** ***Abstention : 0*** ***Contre : 0*** La délibération est adoptée.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Madame la maire de Goyrans propose de mutualiser certaines formations.
Proposition formation incendie 75€ par personne. Nous allons proposer une personne de l'école et une personne de la mairie si la formation est prévue pendant les vacances scolaires.

Changement de locataire du restaurant.
Problèmes d'entretien du matériel.
Le nouveau locataire demande de réparer les appareils défectueux appartenant à la mairie :

- Lave-vaisselle
- Machine à café professionnelle

Un courrier va être fait à l'ancien locataire pour lui indiquer que nous allons faire réparer et retenir les frais sur sa caution.

Cabine Téléphonique
Demande de l'association " la sauce aux idées" d'utiliser la cabine téléphonique pour faire une borne d'échange de graines. Il faut faire une demande à Orange et au SDEHG. Nathalie PRUNIER s'en occupe.

Médaille de la sécurité intérieure pour le Garde Champêtre…
Suite à la demande des trois maires dont le Garde Champêtre mutualise son territoire d'action, sa candidature a été retenue par le ministère pour la promotion du 14 juillet 2021. La date de la remise de médaille n'est pas encore fixée. Nous félicitons notre Garde Champêtre.

Journée Mondiale du nettoyage de la nature
Le samedi 18 septembre se déroulera le **World CleanUp Day**, journée internationale de ramassage des déchets.
La mairie va organiser le ramassage sur les bords d'Ariège. Les Clermontois seront invités à participer par PanneauPocket.

Elagage des arbres pour la fibre.
Les particuliers ont commencé les travaux d'élagage. L'élu en charge de ce dossier a déjà été contacté par les particuliers pour des détails d'ordre cadastraux (Est-ce privé ou communal ?)
Les habitants concernés ont été réactifs et l'élagage sur le chemin de la fibre est en de bonne voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heure 20.